

# Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

---

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## **Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°7 – 04/02/2022**

### **Participants :**

CREAI : Léo BOLTEAU et Richelle HOUNKPATIN

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU et Céline TECHER

### **Animation/coordination POS :**

DREETS : Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

### **Excusée :**

DREETS : Raphaëlle MARIE

### **Ordre du jour :**

- Debriefing de la conférence du 25 Janvier 2022 sur les avancées de l'observatoire MJPM,
- Réalisation du questionnaire de satisfaction suite à la conférence,
- Travail sur les indicateurs proposés et retenus lors de la conférence.

## Débriefing de la conférence du 25 Janvier 2022 sur les avancées de l'observatoire MJPM

Un compte-rendu de la conférence a été réalisé et sera mis en ligne publiquement sur les différents sites (CREAI, DREETS et POS).

Le compte-rendu reprend pour chaque partie les principaux éléments présentés lors de la conférence, les relevés des échanges lors de la conférence et un récapitulatif des pistes d'indicateurs et d'analyses complémentaires.

Il est disponible sur le site de la POS via ce lien :

[https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/CR\\_Conference\\_Observatoire\\_PJM\\_PDL\\_2022-01-25.pdf](https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/CR_Conference_Observatoire_PJM_PDL_2022-01-25.pdf)

Le support de présentation et la synthèse du CREAI sont également disponibles sur le site de la POS :

[https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/Pre%CC%81sentationObservatoireMJPM\\_25012022\\_V5.pdf](https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/Pre%CC%81sentationObservatoireMJPM_25012022_V5.pdf)

[https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/Synthe%CC%80seDonne%CC%81esMJPM\\_20220207.pdf](https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/content/uploads/2022/02/Synthe%CC%80seDonne%CC%81esMJPM_20220207.pdf)

Un questionnaire de satisfaction va être établi et sera envoyé à l'ensemble des partenaires MJPM qui ont participé à la conférence.

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer la satisfaction des participants lors de la conférence, des travaux effectués par le groupe MJPM, de proposer des améliorations, de relever des attentes et des besoins non exprimés lors de la conférence et enfin de recueillir d'autres candidatures afin d'élargir la composition actuelle du groupe MJPM.

Lors de la conférence, seulement des services mandataires (CJC, ATIMP, AREAMS) ont souhaité rejoindre le groupe MJPM (à part l'UNAFAM).

3 services mandataires semblent beaucoup et surtout aucun préposé, mandataire individuel ou de juge ne s'est proposé.

Seuls les directeurs des services mandataires se sont appropriés ce temps d'échanges.

Aucun préposé ou mandataire individuel ne s'est exprimé lors de la conférence.

La Fédération régionale des mandataires individuels n'existe plus, c'est au niveau de chaque département qu'il y a un référent (Mr Rose en Loire-Atlantique).

Demander aux membres du comité de pilotage du schéma pour savoir s'ils souhaitent participer au groupe MJPM ou les interroger pour savoir s'ils connaissent d'autres personnes qui souhaiteraient participer ?

## Réalisation du questionnaire des satisfaction suite à la conférence

Le questionnaire de satisfaction réalisé (sur l'outil Solen/Vocasa) est disponible grâce au lien ci-dessous :

<https://solen1.enquetes.social.gouv.fr/cgi-2/HE/SF?P=1125z33z2z46z-1z037EF8D24B>

Des questionnaires de satisfaction (avec différents smileys) ont été établis autour :

- Du format de 2H00,
- Du temps consacré aux échanges,
- Du contenu actuel du tableau de bord,
- De la présentation actuelle du tableau de bord,
- De l'intérêt de l'observatoire PJM dans sa globalité.

Deux questions ouvertes ont été formulées :

- Quelles sont vos attentes, vos besoins ?
- Quelles sont vos propositions d'amélioration du tableau de bord (dont indicateurs susceptibles d'être ajoutés) ?

Enfin, une question sur la participation au groupe MJPM :

- Souhaitez-vous être membre de la plateforme d'observation sociale sur la PJM

Le questionnaire sera envoyé en même temps que le compte-rendu de la conférence.

## Travail sur les indicateurs proposés et retenus lors de la conférence

Rappel : le tableau de bord ne sert pas de rapport d'activité donc aucun indicateur par service ne sera établi (taux de saturation par service, part de personnes protégées par service). C'est le rôle de la DREETS de contrôler les activités des services mandataires mais ce n'est pas le rôle de l'observatoire.

**- Proposer une analyse rétrospective de certaines données sur les dernières années pour confirmer ou infirmer certaines tendances, évolutions que l'on peut constater d'une année sur l'autre.**

- **Cela peut être intéressant sur des indicateurs clés relatifs à la population en situation de handicap, personnes âgées qui sont les publics concernés par les mesures de protection : bénéficiaires APA, AAH + offre établissements sociaux et médico-sociaux pour PA/PH (nombre de places, nombre d'établissements).**

Dans le tableau de bord, chaque donnée sera comparée à l'année 2015 quand c'est possible (AAH, RSA, nombre de mesures...).

Pour des raisons méthodologiques, les données du Recensement de la Population de l'Insee peuvent être comparées seulement avec un écart de 5 années (2013-2018) ou de 6 années à partir du RP 2019 (2013-2019).

Par contre, l'enquête des coûts de 2018 de la DGCS n'est pas régulière (impossible d'avoir une donnée antérieure).

La DREETS se renseigne sur l'existence d'une donnée antérieure sur « le nombre d'établissements publics sociaux et médico-sociaux de +80 lits qui n'ont pas de préposés ».

La DREETS va rechercher les données de la Justice de 2015 (schéma 2015-2020).

NB : les habilitations familiales n'existaient pas en 2015.

Pour les données MASP, les données de 2014 sont présentes dans le schéma 2020-2025 (page 56), les données sur les évolutions 2014-2020 seront ainsi ajoutées au tableau de bord.

Les données des « appels à candidature pour l'agrément de mandataire individuel » n'existaient pas en 2015.

Les données ISTF ne sont pas disponibles en 2015.

- **Affiner les données sur les majeurs protégés :**

- **Situation familiale des personnes protégées (à préciser) :** cela pourrait concerner le statut matrimonial de la personne (célibataire, marié, divorcé ? => possibilité d'avoir ces données ?), les ressources familiales (savoir s'il y a une proximité ou non avec l'environnement familial)
- **Revenu des personnes protégées ? (Nombre de personnes protégées au RSA, bénéficiaires AAH/APA, etc.)**
- **Préciser la question du lieu de vie : environnement urbain/rural, etc.**

Ces données peuvent exister chez les services mandataires mais pas chez les mandataires individuels et les préposés d'établissements :

- Les niveaux de ressources,
- Les personnes en établissement, ...

Ces données sont issues d'enquête et il est difficile de recueillir les données auprès des mandataires individuels et des préposés d'établissements.

Il faudrait travailler avec les directions départementales car ils ont davantage de données, il faudrait déterminer les indicateurs que l'on souhaite avoir.

Exemples d'indicateurs existants :

- Nombre de personnes avec un revenu annuel inférieur ou égal à l'AAH,
- Nombre de personnes avec un revenu annuel supérieur à l'AAH,
- Nombre de personnes qui perçoivent l'AAH,
- Nombre de personnes qui perçoivent le RSA,
- Nombre de personnes qui perçoivent l'APA.

La DREETS se renseigne sur les données et les indicateurs existants : ressources des personnes protégées, statuts matrimoniaux, ...

- **Apporter des précisions sur la place des partenaires médico-sociaux dans la prise en charge des personnes protégées :**

- **Indicateur existant : les personnes protégées vivant en établissement médico-social**
- **Présence ou non d'un accompagnement à domicile, quel type d'accompagnement (SAVS, SAMSAH, ESAT)**
- **Éventuellement savoir combien bénéficient réellement d'un accompagnement effectif par ces partenaires ? Combien sont en attente d'un accompagnement ? (=> Données MDPH ? en lien avec l'évolution des SI des MDPH/MDA)**

Le CREAI va regarder si les données sur les « personnes protégées vivant en établissement médico-social » sont disponibles dans les enquêtes DGCS de 2018.

Le CREAI et la DREETS ne travaillent pas avec les MDPH, le CREAI se rapproche de l'ARS pour savoir s'ils ont des données des MDPH.

- **Connaître le nombre total de personnes protégées (mandataire professionnel + protecteur familial) grâce au fichier électoral :**

- **Soustraire le nombre de mesures gérées par les MJPM au nombre total de mesures indiquées dans le fichier électoral**
- **Limite potentielle : présence des personnes protégées dans ce fichier conditionnée à leur inscription sur les listes électorales ?**

Nous n'aurons pas accès à ces données.

## **Prochaine réunion de travail :**

Vendredi **25 mars 2022** de 14h à 16h